

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2026-02-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 10h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Grégory BONNET.

Date de convocation : 3 juillet 2026.

MIS EN LIGNE LE

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 11 Pouvoirs : 0
Votants : 11

29 JUL. 2026Présents :

Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Carmen FUENTES (COM. COM. PLAINE LIMAGNE); Laurène LESCURE (SAINT PARDOUX); Didier MANUBY (Les ANCIZES COMPS); Pierre MONTEIL (SAINT ELOY LES MINES); Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Monique ROUSSET (SAINT GERVAIS D'Auvergne).

Excusés :

Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Olivier COUCHARD (MANZAT); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Damien RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

Objet : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LAVAGE ET LA REFECTION DES CASIERS DE STOCKAGE SUR LE SITE DE MONTEIPDON

Le Syndicat de Sioule et Morge a consulté deux entreprises pour la réalisation de ces travaux, les offres reçues sont les suivantes :

- Entreprise DUBOSCLARD : 89 000 € HT.
- Entreprise SANCHEZ : 88 381 € HT.

L'offre de l'entreprise DUBOSCLARD apporte plus de détails et apparaît comme ayant une valeur technique bien supérieure à celle de l'entreprise SANCHEZ.

Le Président propose donc de retenir l'offre de l'entreprise DUBOSCLARD, pour un montant de 89 000 € HT.

Lors de leur réunion du 10 juillet 2026, les membres des Conseils d'Exploitation de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Il est précisé qu'à ces travaux s'ajoutera l'acquisition d'équipements pour un montant d'environ 30 000 € HT.

Au budget 2026, une enveloppe de 80 000 € HT a été prévue pour la réalisation de la totalité de l'opération, aussi une modification de la répartition du budget sera à prévoir lors du prochain Comité Syndical sur le compte 21351 pour permettre la réalisation de ces travaux.

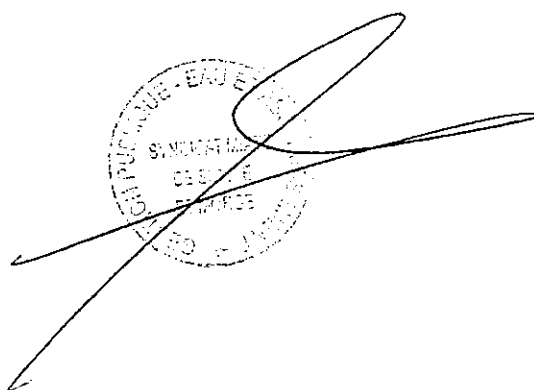
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise DUBOSCLARD pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de lavage et la réfection des casiers de stockage sur le site de Montepidon (89 000,00 € HT),
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 10 juillet 2026,

Le Président,

Grégory BONNET

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CAPIPUCE - EAU ET" at the top, "SYNDICAT" in the center, and "DE" at the bottom. The signature is a large, stylized 'G' that loops around the stamp.